

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents :
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT
- Procuration(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Danielle DILIGENT, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Rapporteur : Madame Chantal JEANPERT

N° CD/2019/034 - 735 - Développement de l'habitat social
Proposition d'approbation du principe de projet de
rapprochement entre la SEM SIBAR et l'OPH OPUS 67

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de prendre acte des nouvelles obligations fixées par la loi ELAN en matière de regroupement des Organismes de Logement Social ainsi que des dispositions prévues par l'article L.411-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation en matière de fusion ;
- d'autoriser les représentants du Département siégeant aux Conseils d'Administration d'OPUS 67 et de la SIBAR à se prononcer favorablement sur le rapprochement des deux organismes dans la perspective privilégiée par les opérateurs sur la base des travaux et étude d'impact de l'AMO diligentée à cet effet.

Non participation au vote : Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne WOLF, Madame Nathalie ERNST, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Frédéric BIERRY

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice Générale des Services

Adopté à l'unanimité



Delphine JOLY

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190624-lmc1128453-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/07/19